



Distribution: générale

Date: 19 janvier 2017

Original: anglais

Point 1 de l'ordre du jour

WFP/EB.1/2017/1/2/Rev.1

Adoption de l'ordre du jour

Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

Ordre du jour provisoire annoté

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa première session ordinaire de 2016. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Élection du Bureau et désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article IV de son Règlement intérieur, le Conseil d'administration élit parmi les représentants des membres un Président, un Vice-Président et trois autres membres du Bureau (qui, ensemble, constituent le Bureau), ainsi qu'un suppléant. Ceux-ci restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chacun des membres du Bureau, ainsi que son suppléant, est choisi parmi l'une des Listes des États figurant à l'appendice A du Statut du PAM.

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

3. *Questions stratégiques actuelles et futures*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice exécutive présente au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté.

4. *Questions de politique générale*

a) Politique en matière de changement climatique

La politique s'inspire des documents intitulés "Politique du PAM en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe" (WFP/EB.2/2011/4-A) et "Politique de renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition" (WFP/EB.A/2015/5-C), tout en intégrant les conclusions pertinentes de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

b) Politique environnementale

À sa troisième session ordinaire de 1998, le Conseil a approuvé le document intitulé "Le PAM et l'environnement: problèmes et priorités". Une politique remaniée en profondeur est présentée, prenant en compte les faits récents survenus au niveau international concernant l'environnement, en vue notamment d'obtenir l'agrément voulu pour avoir accès au mécanisme du Fonds vert pour le climat. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

c) Politique en matière de nutrition

Conformément à ce qui est recommandé dans le rapport succinct de l'évaluation de la politique en matière de nutrition (2012-2014) (WFP/EB.2/2015/6-A), le Conseil est saisi d'une version révisée de la politique, harmonisée avec le Plan stratégique pour 2017-2021, la politique en matière de plans stratégiques de pays et l'examen du cadre de financement. La nouvelle politique fait fond sur les politiques précédentes et traite de nouvelles questions majeures. Ce document est soumis au Conseil **pour approbation**.

d) Recueil des politiques relatives au Plan stratégique*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans le Rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). La recommandation d) établissait que les déclarations de politique générale du PAM devaient être codifiées dans un recueil. Conformément à ce qu'a demandé le Conseil en 2010, le recueil a été réaménagé afin de mettre l'accent sur les politiques relatives aux objectifs énoncés dans le Plan stratégique. Ce document est soumis au Conseil **pour information**.

5. *Ressources, questions financières et budgétaires*

➤ Additif au Plan de gestion du PAM pour 2017–2019 — Utilisation du Compte de péréquation des dépenses AAP

Dans le Plan de gestion pour 2017-2019, le Secrétariat proposait d'attendre la fin de l'initiative visant à adapter le PAM à sa mission avant de présenter officiellement au Conseil les propositions relatives aux initiatives internes d'importance primordiale, et il envisageait de proposer l'inscription au budget d'un crédit de 15 millions de dollars pour la mise en œuvre des diverses composantes de la feuille de route intégrée en 2017 et d'autres dépenses non récurrentes. Cet additif expose dans le détail la proposition, qui est soumise au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

6. *Rapports d'évaluation*

a) Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de développement des capacités, et réponse de la direction

Conformément à la disposition convenue préconisant d'évaluer les politiques du PAM dans un délai de quatre à six ans suivant leur approbation, cette évaluation examine la qualité de la politique du PAM en matière de renforcement des capacités, adoptée en 2009, ses modalités d'exécution (notamment le plan d'action qui lui est associé) et ses résultats. Le Plan stratégique pour 2008-2013 a marqué un tournant dans l'orientation stratégique du PAM et a eu des incidences sur les activités de développement des capacités menées dans le cadre du passage à l'assistance alimentaire; cette réorientation est maintenue dans le Plan stratégique pour 2014-2017. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

b) Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention lancée par le PAM pour faire face à la crise liée au virus Ebola: Guinée, Libéria et Sierra Leone, et réponse de la direction

L'évaluation analyse et examine l'intervention lancée par le PAM pour faire face à la crise liée au virus Ebola. Elle fait partie d'une série d'évaluations des interventions lancées pour faire face aux situations d'urgence de niveau 3. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

- c) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités à Sri Lanka (2011–2015) et réponse de la direction

Cette évaluation offre une analyse du portefeuille d'activités sur une période de cinq ans et examine: i) la mesure dans laquelle l'action du PAM concorde avec le contexte, les besoins de la population, les politiques du Gouvernement et les stratégies des partenaires; ii) les facteurs ayant déterminé les choix stratégiques opérés, et la qualité de ces choix; et iii) la performance et les résultats du portefeuille d'activités. Les constatations et les recommandations qui en sont issues aideront le bureau de pays à déterminer ses orientations stratégiques, à planifier ses opérations et à moduler l'exécution de ses programmes en conséquence. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

Questions opérationnelles

7. *Plans stratégiques de pays*

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des plans stratégiques de pays ci-après:

- Bangladesh (2017–2020)
- Chine (2017–2021)
- Colombie (2017–2021)
- Équateur (2017–2021)
- El Salvador (2017–2021)
- Indonésie (2017–2020)
- République démocratique populaire lao (2017–2021)
- Zimbabwe (2017–2021)

8. *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation*

Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Haïti 200618
- Ouganda 200852

9. *Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles*

- a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016*

Le Conseil est saisi, **pour information**, des projets de développement ci-après approuvés par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- El Salvador 200932
- Zimbabwe 200945
- Zimbabwe 200946

- b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2016*

Le Conseil est saisi, **pour information**, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Lesotho 200980
- Sierra Leone 200938

d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2016*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

e) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2016*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice au Règlement général.

10. ***Questions d'organisation et de procédure***

➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2017-2018*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2017-2018 est présentée **pour information**.

11. ***Questions d'administration et de gestion***

a) Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans les documents que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du Corps commun d'inspection (CCI):

- i) les observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1^{er} octobre 2014;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année **pour examen** au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

b) Point sur la politique de lutte contre la fraude et la corruption

La politique de lutte contre la fraude et la corruption a été approuvée par le Conseil à sa session annuelle de 2015. Lors de sa réunion de décembre 2016, le Bureau du Conseil a demandé qu'un point sur sa mise en œuvre soit présenté au Conseil à sa première session ordinaire de 2017, **pour examen**.

- c) Rapport succinct de l'examen de l'initiative de renforcement organisationnel destinée à adapter la structure du PAM à sa mission*

À la deuxième session ordinaire de 2015, le Secrétariat du PAM a indiqué qu'un examen interne de l'initiative menée pour adapter la structure du PAM à sa mission serait effectué d'ici à la fin de 2016 pour en évaluer l'impact sur les ressources de l'organisation, sur la gestion des ressources humaines, sur les capacités et sur l'efficacité des programmes. Les résultats de cet examen sont présentés **pour information**.

12. ***Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2016 du Conseil d'administration***

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa deuxième session ordinaire de 2016 lui est soumis **pour approbation**.

13. ***Questions diverses***

- Rapport sur la visite du Conseil d'administration du PAM en Équateur*

Un rapport sur la visite sur le terrain des membres du Conseil d'administration du PAM est soumis au Conseil **pour information**.

14. ***Vérification des décisions et recommandations adoptées***

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.